



Compte rendu du Comité de rivière 13/12/2023

Garde Colombe – Eyguians- salle Gillio Vital

1 INTRODUCTION

Monsieur Moreno ouvre la séance à 9h45 et remercie les personnes présentes.

Le compte rendu du comité de rivière du 28 septembre 2023 est ensuite validé à l'unanimité.

Après la présentation de l'ordre du jour, Monsieur Moreno introduit le comité de rivière et présente les principaux enjeux de la réunion. Il cède ensuite la parole aux techniciens du SMIGIBA.

2 PRESENTATION DU BILAN DU PAPI D'INTENTION

Présentation :

Jocelyne Hoffmann, hydraulicienne au SMIGIBA, présente l'état d'avancement du PAPI d'intention du Buëch :

- le montant du PAPI avec avenants s'élève à 1 723 930 €, avec un taux de subventions de 62.5% ;
- 90% des actions prévues sont engagées ;
- 12 actions sont achevées, pour un montant de 322 150 € ;

2 actions structurantes sont en cours :

- L'action 6.3 secteurs prioritaires : 177 500 € réalisés sur un total prévu de 378 000 € ;
- L'action 6.2 systèmes d'endiguement du Grand Buëch : 70 000 € réalisés sur un total prévu de 175 000 €.

La révision du guide du riverain est en cours.

Une demande d'avenant simple va être déposée auprès des services de l'Etat pour inscrire 2 actions complémentaires suite aux événements de l'année et à l'avancement de l'action sur les secteurs prioritaires. Ces actions ne peuvent attendre la validation d'un PAPI complet car elles conditionneront les actions qui y seront inscrites. Ceci n'entraîne pas de modification de la durée de la convention (fin du PAPI 30 mai 2024). Ces actions démarreront rapidement.

Cette présentation n'appelle pas de remarques de la salle.

3 ANALYSE DES TRAVAUX DE RESTAURATION CONDUITS EN 2018 SUR LE GRAND BUËCH

Présentation :

Camille Vancampen présente les résultats de l'analyse des travaux de restauration du Grand Buëch qu'elle conduit depuis 15 mois.

Rappel du contexte de l'étude :

Un certain nombre d'études et d'observations de terrain montrent que le Grand Buëch a une tendance à l'enfoncement, voire à l'incision pour quelques secteurs. En plus de cet enfoncement, il est constaté une très forte diminution de la largeur de la bande active. L'enfoncement engendre des conséquences, notamment la perte de fonctionnalité en crue et hors crue, la perte d'habitats, la dégradation des digues et des protections

de berges. Ces dégradations vont alors accentuer le risque inondation.

Pour répondre à ces problématiques, le syndicat est intervenu en 2018 et a réalisé des travaux d'essartement, de scarification et de création de chenaux pour un montant d'environ 55 000 € HT. 53 zones d'atterrissement, dont des iscles, ont été broyées et scarifiées et 19 chenaux ont été créés.

Par la suite le SMIGIBA s'est posé deux questions, qui sont le socle de l'étude :

- est-ce que le Grand Buëch est toujours une rivière en tresse ?
- est-ce que les travaux répondent aux objectifs du volet « restauration » du contrat de rivière ?

La méthode employée :

Pour répondre à ces questions, l'étude s'est focalisée sur deux indicateurs morphologiques proposés par le « Guide des rivières en tresses », édité par l'Agence de l'eau. Il s'agit d'étudier l'évolution de la largeur normalisée de la bande active sur 9 campagnes de photographies aériennes étalées sur 70 ans. Puis il s'agit d'étudier l'indicateur de mobilité des matériaux, dit l'indice de rugosité (BRI*), sur 157 profils en travers qui enveloppent les secteurs d'interventions. Pour établir une comparaison, cet indicateur a été étudié pour l'année 2011 et l'année 2021, à l'aide de données topographiques, nommées LiDAR.

Les principaux résultats obtenus :

Entre 1950 et 2018, la largeur normalisée de la bande active a diminué de près de 56 %. Ce sont principalement les secteurs à forte largeur qui ont drastiquement diminués. A contrario, les secteurs où la bande active est contrainte par la géomorphologie et par les endiguements, la largeur n'a que très peu évoluée. Cette réduction de largeur s'accompagne d'une baisse d'activité de tressage. Les analyses montrent que le Grand Buëch a changé de style fluvial, passant d'une rivière en tresse à une rivière divagante, vagabonde.

Les secteurs d'intervention présentent de manière générale un enfouissement de la bande active en 2011 et en 2021. L'enfouissement de 2021 est légèrement plus élevé que celui de 2011. Néanmoins quelques profils en travers sortent du lot : 43 % des profils en travers ont une réduction de l'enfouissement, sans atteindre l'objectif de départ ; 6 % présentent un exhaussement du fond du lit. En analysant l'influence du type d'intervention, il s'avère qu'en moyenne l'addition de l'essartement, de la scarification et de la création d'un chenal, produit une réduction de l'enfouissement. Par ailleurs, la largeur s'est vue augmentée lorsque le syndicat est intervenu dans la ripisylve.

Quelques exemples ont été projetés pour montrer que certaines interventions ont fonctionné, d'autres non, en fonction de leur localisation géographique et dans la bande active.

Il reste encore des questions sans réponse, dont certaines vont être élucidées d'ici la fin de l'année, notamment en ce qui concerne l'influence de la pente sur les résultats ainsi que sur l'efficacité de certains secteurs.

Des points positifs qui ressortent :

L'étude a montré que les travaux sont efficaces pour recentrer les érosions sur les atterrissements piégés par la végétation et donc diminuer les sollicitations sur les ouvrages. Le SMIGIBA est l'un des premiers syndicats de rivière à étudier l'efficacité de ce type d'opération sur une rivière en tresse avec cette méthode. EDF s'appuiera sur cette dernière pour étudier l'évolution du Buëch aval.

Il serait bon de poursuivre les analyses en étudiant les zones de production de matériaux alluvionnaires en tête de bassin versant du Grand Buëch et de ses affluents, mais aussi le reboisement des versants. Ces trois

analysent permettraient de comprendre si l'évolution du Grand Buëch est dû totalement ou en partie au manque d'apports sédimentaires. L'efficacité des travaux conduits dans le cours d'eau par le SMIGIBA sur la biodiversité serait aussi à étudier, au vu de la surface essartée.

Autre proposition, le Petit Buëch et les affluents des deux sous bassin versants devraient être étudiés selon la même méthodologie pour comparer leurs évolutions avec celles du Grand Buëch. Cela permettra de comprendre si l'évolution du Grand Buëch est singulière ou représentative du bassin versant du Buëch.

Enfin, l'étude des données LiDAR pour les années à venir (toutes les décennies voire tous les 5 ans) peut être effectuée pour avoir plus de recul sur les résultats obtenus.

Discussion :

Eric Cantet – DDT 05 demande comment est appréhendée l'évolution du profil en long et l'arrêt de l'enfoncement par rapport au profil d'objectif fixé dans le plan sédimentaire du Grand Buëch. Il souhaite également savoir quels sont les éléments topographiques qui ont été utilisés.

Camille Vancampen - SMIGIBA indique que les éléments topographiques résultent de l'exploitation des levés lidar de 2011 et 2021.

Antoine Gourhand- SMIGIBA précise que l'analyse a été conduite sur des vues en plan et non en regardant le profil en long. Les objectifs des travaux étaient la protection des enjeux et la restauration d'une rivière en tresse. En effet, la protection des ouvrages demande de gérer le profil en long. L'étude n'avait pas vocation à répondre à cet aspect-là. Par ailleurs, l'étude s'est efforcée d'analyser la mobilisation des matériaux pour restaurer le fonctionnement en tresses sur plusieurs secteurs du Grand Buëch, et donc l'évolution en plan de la rivière.

Théo Jean - Agence de l'eau RMC rappelle que le financement des travaux d'entretien sur le lit se fait dans un objectif de restauration du milieu.

Bernard Allard-Latour – CA 05 appelle à ne pas dissocier les enjeux dans l'équation à résoudre. Il estime qu'il n'y a pas d'antagonismes entre les différents enjeux, que ce soit la préservation du milieu, les enjeux humains et les enjeux économiques.

Eric Cantet – DDT 05 souhaite savoir si l'étude a permis d'observer une évolution de la bande active sur la période étudiée, si certaines crues peuvent être qualifiées de morphogènes.

Camille Vancampen - SMIGIBA précise que c'est une question qu'elle s'est posée : comment les crues influencent l'évolution de la bande active ? Les résultats obtenus montrent que les crues qui sont survenues depuis les années 1950 n'ont pas contribué à élargir significativement la bande active. Cette dernière se contracte progressivement malgré les crues. Dans le détail, on peut distinguer 2 périodes d'hydrologie : 1950 – 2002 : avec une occurrence et des crues fortes, et la période après 2002, pendant laquelle on observe une réduction du nombre de crues significative et pourtant la diminution de la largeur n'est pas plus importante pendant cette période.

Antoine Gourhand - SMIGIBA indique que cela peut être un artefact du bassin versant étudié. Les résultats seraient peut-être différents sur d'autres bassins comme celui du Petit Buëch pour lequel le lit des cours d'eau est moins contraint par les crues et les endiguements que le Grand Buëch.

Géraldine Duvochel – EDF confirme qu'il y a eu un partage technique avec EDF sur cette méthodologie. EDF souhaite appliquer cette méthodologie sur le Buëch aval. Un chercheur post-doctorant va être recruté pour cela. L'objectif est également de déterminer les effets de la mise en transparence du barrage de St Sauveur. Ce travail va commencer en 2024, ce qui permettra d'avoir un diagnostic complet amont-aval de Saint Sauveur.

Théo Jean – Agence de l'eau demande s'il a été possible de déterminer le nombre de chenaux en eau sur les secteurs en tresse.

Antoine Gourhand - SMIGIBA répond que cela n'a pas été possible, la plupart des photos étudiées ont été prises en été, période de plus basses eaux et généralement synonyme de chenal unique.

4 DOSSIER D'ORIENTATIONS STRATEGIQUES POUR UN SECOND CONTRAT DE RIVIERE

Eric Burlet, chargé de mission au SMIGIBA, présente le dossier d'orientations stratégiques (DOS) pour la mise en œuvre d'un second contrat de rivière sur le Buëch. Il rappelle le contexte :

- lettre de candidature et réponse favorable de l'agence de l'eau avec cadrage de la démarche fin 2022 ;
- lancement de la démarche lors du comité de rivière du 12 janvier 2023 ;
- rencontres bilatérales tout au long de l'année 2023 ;
- ateliers de travail lors du comité de rivière du 28 septembre 2023 ;
- rédaction du DOS selon les lignes directrices exposées dans la dernière version du mode opératoire pour l'examen des dossiers de SAGE et de contrats de milieux du comité de bassin Rhône-Méditerranée

Le second contrat de rivière s'inscrit dans le cadre du changement climatique. Il a pour vocation de répondre au programme de mesures du SDAGE 2022-2027. Le DOS fixe pour enjeux principaux :

- ❖ **poursuivre le suivi de la qualité des eaux et prévenir les dégradations** : le suivi de la qualité des eaux reste essentiel pour repérer les pollutions ponctuelles et prévenir les dégradations. La réhabilitation de plusieurs stations d'épuration vieillissantes et dysfonctionnels va participer à l'amélioration de la qualité des eaux et à la prévention de l'eutrophisation ;
- ❖ **préserver la ressource en eau et accompagner une gestion partagée de ses usages** : la gestion de la ressource en eau est au cœur de l'activité socio-économique de la vallée et un support du bon état écologique des cours d'eau ;
- ❖ **restaurer les cours d'eau pour mieux gérer les risques naturels** : la relation entre les fonctionnalités hydromorphologiques des cours d'eau de montagne et la prévention des risques naturels est fondamentale. Les actions de restauration sont donc des leviers importants pour intégrer deux enjeux prioritaires ;
- ❖ **protéger et restaurer la biodiversité du Buëch et de ses affluents** : les équilibres écologiques demeurent fragiles et subissent le changement climatique de plein fouet. La préservation des zones humides, de la biodiversité et des fonctionnalités des écosystèmes rivulaires est un enjeu primordial du contrat ;
- ❖ **approfondir la gouvernance locale et renouveler la concertation** : la synergie des acteurs du territoire est un facteur essentiel de la réussite de la mise en œuvre du contrat de rivière et une condition centrale pour disposer d'un Buëch vivant, d'un Buëch à vivre.

Le montant approximatif du prochain contrat de rivière est compris dans une fourchette de 10 à 15 M d'€.

Le planning 2024 pourrait être le suivant :

- présentation du DOS lors du comité d'agrément du 5 avril 2024 ;
- élaboration du dossier définitif ;
- présentation du dossier définitif lors du comité d'agrément du 29 novembre 2024.

Discussion :

Brigitte Deladoeuille – CCSB indique que la CCSB va déposer son plan climat dont le projet va être voté au prochain conseil communautaire. La partie eau – zones humides a été construite avec le SMIGIBA. L'année 2024 sera consacrée aux consultations, ce qui donnera sans doute lieu à des aller-retours avec le SMIGIBA.

Eric Burlet – SMIGIBA confirme qu'il a rencontré Mélanie Cottet – CCSB, en charge du PCAET. Certaines fiches actions du plan climat sont d'ailleurs sous maîtrise d'ouvrage du SMIGIBA.

Véronique Desagher – SMAVD évoque les complémentarités avec le contrat de rivière et le SAGE Durance. Le SMAVD est forcément intéressé par le travail conduit sur le territoire du Buëch, notamment sur les aspects morphologiques et hydrologiques.

Véronique Plaige – SAPN indique avoir parcouru le dossier. Dans le cadre de l'état des lieux, il est mentionné un risque de non atteinte du bon état, notamment du fait de nutriments urbains ou de pesticides. Les objectifs ne sont pas très ambitieux à ce sujet, est-ce qu'il ne faudrait pas améliorer l'état des lieux sur ces paramètres un peu critiques ?

Pascal Krieg Rabeski – CD05 détaille le suivi de qualité sur le Département et sur le bassin versant. Ce travail sera poursuivi. Le point le plus problématique sur le bassin versant du Buëch est le réchauffement des eaux. Le réchauffement des températures extérieures se conjugue à la baisse des débits estivaux, ce qui entraîne une diminution de l'oxygène dissout et un important développement algal. Par ailleurs, un travail est envisagé avec des scientifiques sur le développement du rayonnement lumineux qui peut influencer sur le développement des algues. Le département agit pour essayer de comprendre ces processus et améliorer la qualité des eaux.

Eric Burlet – SMIGIBA indique que le DOS sera présenté au comité syndical du SMIGIBA demain jeudi 14 décembre.

Vote de l'assemblée :

Juan Moreno, président du SMIGIBA et du comité de rivière, met au vote le DOS.

Il demande aux membres du comité de rivière s'ils valident le DOS et les objectifs fixés au contrat de rivière.

Le comité de rivière valide le DOS à l'unanimité.

Juan Moreno, président du SMIGIBA demande si les membres du comité de rivière l'autorisent à soumettre le DOS à la commission d'agrément du comité de bassin.

Le comité de rivière autorise le président du SMIGIBA à soumettre le DOS à la commission d'agrément du comité de bassin à l'unanimité.

5 TRAVAIL PARTICIPATIF SUR LA GOUVERNANCE DU CONTRAT DE RIVIERE

5.1 PRESENTATION DES RESULTATS DE LA CONCERTATION REALISEE DANS LE CADRE DES ETUDES SUR LES SECTEURS PRIORITAIRES

Présentation par Aurélien Rateau, Eclectic Expérience

Aurélien Rateau, du cabinet Eclectic Expérience a été recruté pour organiser la concertation de l'étude 6.3 du PAPI sur l'aménagement des secteurs prioritaires hors Grand Buëch, soit les secteurs de la Roche des Arnauds, de Veynes, de Laragne, de Lachau et de Séderon. Elle s'est déroulée sous forme de 11 ateliers, 13 comités de suivi et 8 rencontres bilatérales. Il propose un bilan de la concertation menée jusqu'ici.

2 phases de concertation ont été organisées :

1. recueil des préoccupations du public + pédagogie sur les rivières en tresse
2. proposition de scénarios en fonction des préoccupations du public

L'effort pédagogique a été apprécié par le public présents lors des différents ateliers et a donné lieu à des échanges constructifs. La participation a cependant été globalement faible. Aurélien suggère que le caractère dégradé des digues est peut-être méconnu et que donc le sujet n'a pas mobilisé le public.

Les principales préoccupations qui ont été exprimées par le public sont les suivantes :

- un entretien des cours d'eau insuffisants
- une méconnaissance des droits et des devoirs des riverains

- un manque de communication autour de la rivière : entretien, culture du risque, biodiversité
- une crainte des effets du changement climatique : plus assez de prélèvements pour les agriculteurs et à l'inverse si prélèvements plus assez d'eau pour les milieux aquatiques.
- une crainte des coûts pour la collectivité des travaux à réaliser et impact fiscal
- une demande de protection des terres agricoles

Plus précisément, la protection des biens et des personnes et la protection des milieux ont été perçus comme des objectifs opposés par une grande partie du public. Si un effet pro-environnemental d'un scénario est mis en avant, il peut générer des crispations.

De même, pour une partie du public, la préservation des milieux est un frein à la protection des biens et des personnes. Le SMIGIBA est suspecté de préférer la protection de l'environnement à la protection des biens et des personnes.

Ces constats génèrent une difficulté de portage pour les élus et les techniciens du SMIGIBA par rapport à ce public.

Pour résumer, la doctrine de gestion des cours d'eau a évolué au cours des dernières décennies et elle est contestée par une partie du public concerté, laissant deviner des visions diamétralement opposées de ce qu'il faut faire sur les rivières. Il en résulte un problème de confiance sur les résultats des modélisations hydrauliques et sur les scénarios d'élargissement proposés par le SMIGIBA dans le cadre des études de sécurisation des traversées de villages. Pour certains, cela reste de la théorie : avant on savait entretenir les digues, donc c'est ce qu'il faut continuer à faire.

Pour Aurélien, l'enjeu est de favoriser le dialogue et la communication autour de ces nouvelles doctrines de gestion des cours d'eau.

Comme premier pas en ce sens, Aurélien suggère de créer un réseau d'ambassadeurs volontaires ayant un attrait pour la rivière. Ces ambassadeurs seraient invités par le SMIGIBA pour une présentation des études et travaux réalisés et pourraient à la suite mobiliser leurs réseaux lors de phase de consultation.

Discussion :

Bernard Allard-Latour – CA 05 souhaite que soit créée une commission départementale qui statue sur les dommages. Il argumente également pour un entretien des cours d'eau en amont, ce qui permettrait d'éviter les catastrophes et les calamités agricoles, comme on a vu par exemple ces dernières semaines dans le Valgaudemar. Il appelle l'assemblée à bien prendre en compte ces réflexions, car c'est du vécu. Il donne en exemple une exploitation ravagée par des engravements dans le Champoléon, à cause de la rupture de 10m de digue présentant un point faible connu mais qui n'a jamais été réparé, provoquant du coup de gros dégâts.

Nicolas Piary - Syndicat des carriers du 05 indique que des actions d'entretien ont été réalisées par la CLEDA sur les torrents affluents de la Séveraisse et du Drac, actions souvent complexes. La pratique de curage systématique est aujourd'hui interdite mais certains secteurs mériteraient selon lui d'être effectivement entretenus. Il faut se référer au plan départemental, qui insiste sur la valorisation de ces matériaux nobles. Il estime que le sujet est complexe : il est trop cher parfois de descendre ces matériaux des hautes vallées pour les valoriser.

Bernard Allard-Latour – CA 05 estime que les riverains ont du mal à accepter ces situations, lorsque les matériaux déposés par les crues ne sont pas évacués.

Antoine Gourhand – SMIGIBA propose de recentrer la discussion sur le Buëch.

Eric Cantet – DTT 05 rappelle qu'il ne s'agit effectivement pas du comité de rivière du Drac. Il convient qu'il

faut une stratégie de gestion des rivières en fonction des enjeux. Par nature, certaines terres agricoles sont situées en bordure de rivière et donc exposées aux crues. Parfois, la force des éléments nous dépasse, on ne pourra pas tout gérer par des travaux, il faut rester humble face aux événements météorologiques exceptionnels.

5.2 LES ATELIERS DU COMITE DE RIVIERE

Eric Burlet présente les 3 ateliers de travail qui sont maintenant proposés aux participants-es :

- Atelier 1 : Organisation locale pour une bonne gestion de l'eau sur le territoire
- Atelier 2 : rôle du comité de rivière dans la gouvernance locale
- Atelier 3 : communication autour de la gestion de l'eau

Conclusions de l'atelier 1 – organisation locale

Rapporteur : Antoine Gourhand – SMIGIBA

Participant.e.s :

Jean Schuller – élu SMIGIBA

Bernard Allard Latour – Chambre d'Agriculture 05

Pascal Krieg Rabeski – CD05

Eric Cantet – DDT 05

Cedric Vigouroux – RTM 05

Aurélien Rateau – Eclectic Expérience

Jean Pasquet – AAPMA La Gaule Gapençaise

Théophile Rouballay – SMIGIBA

La diversité des acteurs en fonction du type d'usage a été souligné (Communes pour l'AEP et l'assainissement, ASAs pour l'arrosage, SMIGIBA pour les rivières...). Cette diversité d'acteurs et la réglementation qui a évolué semblent participer à la difficulté de compréhension pour les riverains sur leurs possibilités d'intervention dans les cours d'eau. Plusieurs propositions sont faites :

- l'information sur le cadre réglementaire doit être du ressort des services de l'Etat
- un outil d'aiguillage sur le site internet du SMIGIBA est évoqué pour permettre à la population d'obtenir les réponses à leur question et de connaître les acteurs à solliciter
- la réalisation d'un guide pour les riverains est évoquée.

Les acteurs soulignent aussi la difficulté de bien comprendre le champ de compétences de tous les acteurs du territoire et de comprendre les enjeux de chacun. Il est fait la remarque que les acteurs locaux (et notamment les institutionnels) ne se connaissent pas assez bien et qu'ils n'ont pas conscience des enjeux de chacun et de leur relation avec l'eau. Un besoin de communication sur ce que chacun fait et sur le lien qu'il entretient avec l'eau et les milieux aquatiques semble nécessaire. Les propositions sont :

- créer des fiches identités des acteurs, clarifier leurs responsabilités et leurs compétences ;
- organiser des événements communs type fête de l'eau ;
- réaliser un film qui permet la présentation des différents acteurs et leur lien avec l'eau ;
- proposer des rencontres entre les acteurs in situ.

Sur certains enjeux telle que la protection des terres agricoles, la définition de la compétence GEMAPI ne semble pas claire. Il est nécessaire de communiquer sur ce qui est fait et sur qui fait quoi, notamment pour

aider à comprendre les limites de l'action du SMIGIBA.

Conclusions de l'atelier 2 – rôle du comité de rivière

Rapportrice : Carolyn Vassas - SMIGIBA

Participants-es :

Philippe BLANC – CD05

Théo JEAN – Agence de l'Eau

Eric Lyobard – élu SMIGIBA

Hervé MOYNIER – Chambre d'Agriculture 05

Juan MORENO – élu SMIGIBA

Géraldine DUVOCHEL - EDF

Véronique DESAGHER – SMAVD

Anne Laure BARTHELEMY – CEN PACA

Jehanne BONSIGNOUR – DDT 04

Brigitte DELADOEUILLE – CCSB

Eric HUSTACHE – SMIGIBA

Le groupe a travaillé sur les points suivants :

- rôle du comité de rivière
- fréquence de réunion
- composition
- format

Le rôle du comité de rivière est bien compris et partagé. C'est une instance de suivi, qui donne des axes de travail, c'est un lieu d'échanges et le SMIGIBA s'appuie sur les orientations définies en comité de rivière. Le comité de rivière est l'instance de suivi du contrat de rivière, du PAPI et du Plan de Gestion de la Ressource en Eau.

Il est proposé de mettre en place des commissions thématiques ouvertes à tous les membres du comité de rivière pour préparer des dossiers nécessitant une décision du comité de rivière.

Sur le format, il est souhaité d'éviter la réunion sous forme de grande messe sur toute la séance et d'inclure des temps d'échanges au moyen d'ateliers ou groupe de travail. Il est proposé également de mettre en place des visios.

Pour la fréquence, il est acté de réunir le comité une à deux fois par an maximum pour maintenir un taux de participation élevé. L'idée de faire un comité de rivière par outil suivi n'est pas validé. Il est proposé que l'ordre du jour soit sélectif et de ne pas rentrer dans le détail. Une note d'accompagnement de l'invitation au comité de rivière pourrait permettre de présenter l'avancée des réflexions sur les sujets non abordés en séance.

Une option pourrait être d'organiser un comité sur la journée avec des points thématiques.

Pour la composition, il est proposé de revoir et d'actualiser les membres permanents. Certains membres pourraient être invités de façon ponctuelle. Pour cela un groupe de travail est proposé pour le 1^{er} trimestre 2024 afin de travailler sur l'évolution de la composition du comité de rivière et le règlement intérieur.

Conclusions de l'atelier 3 – communication

Rapporteur : Eric Burlet - SMIGIBA

Participants-es :

Clara Ville – CD05

Nicolas Piary – syndicat des carriers

Corinne Roehlly – ARBE PACA

Yann Sabar – DDT 05

Marion Douarche – SMAVD

Camille Bricout – SMIGIBA

Yannick Pognart – OFB 05

Camille Vancampen - SMIGIBA

Véronique Plaige – SAPN

Les participants-es à l'atelier ont dressé le constat suivant quant à la communication autour de la gestion de l'eau sur le Buëch :

- une communication limitée à quelques outils ;
- une communication uniforme qui n'est pas adaptée à différents publics ;
- une communication souvent technique ;
- une communication portée presque exclusivement par le SMIGIBA.

Après discussion, les propositions suivantes ont émergé :

- poursuivre les outils qui ont fait leurs preuves : site internet, Fil du Buëch, guide du riverain, interventions scolaires, participations à des événements en actualisant l'approche selon les lignes directrices évoquées ci-dessous ;
- différencier les publics et les messages, parfois aussi les territoires ;
- vulgariser systématiquement les contenus ;
- communiquer systémique : c'est-à-dire rappeler aussi souvent que possible les principes de fonctionnement du cours d'eau à l'échelle du bassin versant ;
- privilégier les mises en situation, les rencontres sur le terrain, le un à un ;
- moderniser et varier les approches, du travail en réseau aux approches sensibles ;
- soigner les outils existants, en particulier le site internet ;
- partager la responsabilité de la communication : au-delà du SMIGIBA, se concerter entre acteurs, peut-être dans le cadre du comité de rivière.

Ces propositions guideront l'élaboration du volet communication du projet définitif de contrat de rivière et seront mises en pratique au fil de l'eau pour les outils existants (site internet, Fil du Buëch) et en cours de réalisation (nouveau guide du riverain).